

PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Sous-Préfecture de Redon

Redon, le 21 octobre 2014

Affaire suivie par: Maxime PICARD

Le sous-préfet de Redon

2: 02 99 71 53 13

⊠: maxime.picard@ille-et-vilaine.gouv.fr

destinataires in fine

Jean-Michel PETIT **2**: 02 99 71 53 17

☑: jean-michel.petit@ille-et-vilaine.gouv.fr

Commission de Suivi de Site (CSS) du centre de stockage de déchets non dangereux de la société Séché

Eco-Industries à La Dominelais

- réunion du 15 octobre 2014 : projet de compte-rendu.

PJ:

1

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, le compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 15 octobre 2014 dans les locaux de la mairie de La Dominelais.

Conformément au règlement intérieur de la CSS, ce compte-rendu sera soumis à votre approbation lors de la prochaine réunion de la CSS. Toutefois, tout membre a la possibilité de me faire connaître par écrit toute observation que ce document appelle de sa part.

Le président,

Pour le préfet et par délégation, sous-préfet de Redon

Guy TARDIEU

Destinataires:

1. Collège « Administrations de l'Etat »

- M. le Préfet de la Région Bretagne, Préfet de l'Ille-et-Vilaine DRLP Bureau des Installations Classées
- M. le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Bretagne (DREAL) UT 35 – Dossier suivi par M. Jordi THIEBAUT
- M. le Directeur de la Délégation Territoriale d'Ille-et-Vilaine de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS DT 35) Pôle Santé Environnement Dossier suivi par M. Christian ENFRIN
- M. le Directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM 35) SeT Interdépartemental de Redon – Dossier suivi par Mme Marie-Isabelle PERAIS

2. Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »

- M. Jean-François GUERIN, représentant le Conseil général d'Ille-et-Vilaine titulaire,
- M. Alain SAURAT, représentant le Conseil général d'Ille-et-Vilaine suppléant,
- M. Alain DAVID, représentant la Communauté de communes du Pays de GRAND-FOUGERAY,
- M. Jean-Eric BERTON, représentant la commune de LA DOMINELAIS,
- Mme Nadine DREAN, représentant le GIP du Pays de Redon Bretagne Sud

3. Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement »

- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau et Rivières de Bretagne,
- M. Jean-François BERGAMINI, membre de l'association ARCAVIE,
- Mme Christine RIBOT, membre du comité de riverains,
- M. Claude BOUESSAY, membre de la fédération départementale de pêche.

4. Collège « Exploitants de l'installation classée »

- M. Patrice COUTURIER, Séché Eco Industries
- M. Laurent ROEDINGER, Séché Eco Industries
- Mme Caroline SZAWROWSKI, Séché Eco Industries
- M. Philippe RUAT, Séché Eco Industries

Personnalités qualifiées :

- M. le chef du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS 35) ou son représentant
- M. Mickaël TURPIN, salarié protégé au titre du Comité d'Entreprise de Séché Eco Industries



PRÉFET D'ILLE-ET-VILAINE

Redon, le 21/10/2014

COMMISSION DE SUIVI DE SITE SECHE ECO INDUSTRIES – SITE DE LA DOMINELAIS

Compte-rendu de la réunion du 15 octobre 2014

M. TARDIEU, sous-préfet de Redon, a présidé, le 15 octobre 2014, la réunion de la Commission de suivi de site du centre de stockage de déchets non dangereux de la société SECHE ECO INDUSTRIES (SEI) à La Dominelais. Cette réunion s'est tenue dans les locaux de la mairie de La Dominelais à 15 h 00.

Étaient présents:

- 1. Collège « Administration de l'Etat »
- M. Jordi THIEBAUT, représentant M. le directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL-UT35),
- Mme Marie-Isabelle PERAIS, représentant M. le directeur départemental des Territoires et de la Mer (DDTM 35),
- M. Christian ENFRIN, représentant l'Agence régionale de santé de Bretagne, délégation territoriale 35
- 2. Collège « Elus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale »
- M. Jean-François GUERIN, représentant le Conseil Général d'Ille-et-Vilaine,
- M. Alain DAVID, représentant la communauté de communes du Pays de Grand-Fougeray, président de la communauté de communes du Pays de Grand Fougeray,
- M. Jean-Eric BERTON, représentant la commune de La Dominelais, maire de La Dominelais
- Mme Catherine LUCAS, 1° adjointe au maire de La Dominelais
- Mme Nadine DREAN, représentant le GIP du Pays de Redon Bretagne Sud.
- 3. Collège « Riverains ou associations de protection de l'environnement »
- M. Paul PEGEAUD, membre de l'association Eau&Rivières de Bretagne,
- M. Claude BOUESSAY, membre de la Fédération départementale de pêche,
- M. André DIOR, membre du comité des riverains.
- 4. Collège « Exploitants de l'installation classée »
- M. Patrice COUTURIER, Séché Eco Industries La Dominelais
- M. Laurent ROEDINGER, Séché Eco Industries La Dominelais
- M. Philippe RUAT, Séché Eco Industries La Dominelais
- Mme Caroline SZAWROWSKI, Séché Eco Industries La Dominelais

Personnalités qualifiées

- Lieutenant Philippe JOUSSAIN, Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) 35

Assistait également à la réunion :

- M. Jean-Michel PETIT, service de l'animation territoriale de la sous-préfecture de Redon.

I – Approbation du compte-rendu de la réunion de la CSS du 15.07.14

La Commission adopte le compte-rendu de la CSS du 15 juillet 2014.

II – Modification du réglement intérieur

Le quatrième alinéa de l'article 4 du réglement intérieur est modifié comme suit :

« La commission se réunit au moins deux fois par an ou sur demande d'au moins trois membres du bureau : une réunion se tient au printemps pour prendre connaissance du rapport d'activités et du fonctionnement de l'entreprise, une seconde à l'automne pour visiter le centre de stockage ».

III - Questions diverses

M. COUTURIER évoque la possibilité pour son entreprise de recevoir des déchets d'amiante liée en provenance des départements de l'Ille-et-Vilaine et de la Loire-Atlantique.

La quantité réceptionnée irait de 5 à 10.000 tonnes par an, ce qui correspond à un volume annuel de 10 à 15.000 m3. Le site de La Dominelais est en capacité de recevoir ces déchets classés non dangereux.

M. le Sous-préfet demande son avis à la DREAL.

M. THIEBAUT précise qu' aujourd'hui, la société SEI n'est pas autorisée à réceptionner ce type de déchets. Il conviendrait donc de saisir le CODERST et la CSS avant d'envisager de prendre un arrêté préfectoral complémentaire.

Les déchets d'amiante liée doivent par ailleurs être stockés dans une alvéole séparée.

M. BERTON, maire de la commune de La Dominelais, ainsi que M. DIOR représentant le comité des riverains, expriment leur opposition à ce projet de stockage en rappelant que la création du site a été très difficile et a rencontré de nombreuses oppositions au sein de la population.

M. DAVID souligne que M. COUTURIER aurait dû, s'agissant d'un sujet très délicat, informer M. BERTON de ce projet avant de le présenter en Commission.

M. PEGEAUD et M. ENFRIN considèrent que les déchets d'amiante liée ne représentent pas un danger particulier.

M. le Sous-préfet rappelle le problème posé par les décharges sauvages.

Il conclut des débats qu'un tel projet, eu égard aux difficultés historiques d'implantation du centre de stockage, pourra difficilement être envisagé sans un accord de principe préalable des élus du territoire représentant la population concernée.

IV - Visite du site

Les membres de la Commission effectuent la visite du site de stockage des déchets.

M. COUTURIER leur explique le déroulement des différentes phases de traitement et d'enfouissement des déchets.

M.TARDIEU remercie les participants. La séance est levée à 16 h 30.

Le président, pour le préfet et par délégation Le sous-préfet de Région.

Le sous-preiet de Region,

Guy TARDIEU